



# LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 77.- / étudiants: 33.-

## Gymnase: une réponse insuffisante

Le Conseil d'Etat a donc cédé sur le gymnase en quatre ans, la mesure phare de la vaste réforme fédérale de l'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité. A croire le communiqué du Département du 29 septembre «une opposition de principe à cette harmonisation ferait courir le risque de voir les titres obtenus par les Vaudoises et les Vaudois non reconnus pour entrer à l'université ou dans les hautes écoles»<sup>1</sup>. Soit! mais c'est hors de propos. Il ne s'agissait que de

**Le Conseil d'Etat vient de manquer une belle occasion de tenir fermement une position fédéraliste.**

répondre à une consultation. Dénoncer la dimension fortement centralisatrice du projet, et s'y opposer, aurait été loin de déjà créer une crise institutionnelle. Le Conseil d'Etat vient de manquer une belle occasion de tenir fermement une position fédéraliste.

Certes, le Conseil d'Etat a déploré une perte «d'autonomie». Il s'agit pourtant clairement de souveraineté, qui est une notion politique, alors que l'autonomie est une notion administra-

tive. Les articles constitutionnels relatifs à l'Espace éducatif suisse unifié<sup>2</sup> prévoient que Confédération et Cantons doivent «veiller ensemble» et «dans les limites de leurs compétences respectives» à la qualité de «l'espace suisse de formation». Il y a toutefois un déséquilibre. La compétence de la Confédération en matière de hautes écoles (EPF) la place de facto au sommet de la pyramide pédagogique. Cela l'autorise à dicter sa loi. En 2006, la Ligue vaudoise avait combattu cette réforme. Nous y avons perçu les dangers qui se réalisent aujourd'hui.

Cette réforme de la maturité dépasse toutefois largement une prolongation de la durée du gymnase. En particulier, elle introduit officiellement une portée idéologique aux enseignements. A suivre le rapport explicatif, les enseignements dits «transversaux» porteront sur la numérisation, l'équité des chances, la durabilité, la formation politique ou les échanges et la mobilité.

Ce cocktail techno-éco-égalitaire a de quoi inquiéter ceux qui s'attachent à une libre formation de l'esprit critique de nos gymnasiens.

Quant à l'article 25 du projet d'ordonnance, il exige que des mesures soient prises «pour que chaque élève s'engage pour le bien commun». Dans sa réponse, le Conseil d'Etat s'est attelé à affaiblir la portée de cet article. Il préconise ainsi de tenir compte «des possibilités des élèves» et de respecter un «temps approprié». Ces précautions seront malheureusement insuffisantes.

Quand bien même la notion s'entendrait-elle en son sens le plus traditionnel, que nous employons lorsque nous déclarons nous attacher au *bien commun du pays de Vaud*, la fonction du gymnase n'est pas d'officiallement inciter les élèves à s'engager en sa faveur.

Surtout, ne nous leurrions pas sur la dimension politiquement tendancieuse de la notion dans la tête des pédagogues fédéraux. Par son enseignement, le gymnase participe du bien commun. On pourrait s'arrêter là. Il n'est ni un camp scout, ni une organisation de jeunesse risquant de s'atteler à la remorque de la grève féministe ou d'Extinction Rebellion.

Peut-être le Conseil d'Etat a-t-il perçu ces risques. Il aurait dû les dénoncer.

**Félicien Monnier**

<sup>1</sup> <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-lenseignement-et-de-la-formation-professionnelle-def/actualites/news/16210i-le-conseil-detat-regrette-une-perde-dautonomie-dans-la-duree-des-etudes-gymnasiales/>

<sup>2</sup> Art. 61a ss Cst. féd.

La Ligue vaudoise a répondu à la Consultation fédérale relative à cette réforme du droit de la maturité. Elle a développé une position fédéraliste et contesté sur le fond le caractère tendancieux de la réforme. Notre réponse est consultable à l'adresse: <https://www.ligue-vaudoise.ch/actualites/586>

## Le match Karlsruhe – Luxembourg

La *Revue des Deux Mondes* de septembre<sup>1</sup> publie un intéressant article d'Anne-Marie Le Pourhiet, professeur de droit public à l'Université de Rennes et constitutionnaliste de renom, sous le titre *La leçon de démocratie et d'Etat de droit de la Cour de Karlsruhe*, qui démontre l'irrespect du droit des autorités de l'Union européenne, y compris la Cour de Justice de Luxembourg.

La Cour constitutionnelle allemande s'est en effet opposée à l'Union européenne, sur le principe et dans un cas d'espèce, en affirmant la primauté des principes les plus sacrés du droit de la RFA sur le droit européen. Il faut préciser ici que la Constitution allemande connaît une clause dite «d'éternité», qui interdit de toucher aux normes essentielles de la dignité de la personne et de ses droits fondamentaux, de même qu'au caractère fédéral, social et démocratique de l'Etat. En 2009, les juges de Karlsruhe ont ainsi affirmé la primauté des règles «d'éternité» allemandes sur le droit européen et leur propre compétence d'exercer ce contrôle, la Cour de Justice de l'Union n'ayant pas, pour sa part, la compétence de fixer sa propre compétence.

Le cas d'espèce concerne le rachat d'actifs d'Etats membres, lors de la crise financière, par la Banque centrale européenne, contesté comme contraire aux traités de l'Union (interdiction d'un financement monétaire des Etats par le BCE), mais validé par la Cour

de Luxembourg. Les juges allemands ont déclaré cette décision contraire au droit européen, la Cour de justice de l'Union ayant de surcroît statué *ultra vires*, c'est-à-dire par excès de pouvoir, violant ainsi l'Etat de droit; la dite décision ne devait donc pas être exécutée par la RFA.

Puis l'affaire se corse: face à une telle indiscipline, la Commission de l'UE s'est sentie obligée d'ouvrir une procédure de «manquement» contre l'Allemagne (eh! oui, Mme von der Leyen contre Mme Merkel!), comme elle l'avait fait dans d'autres circonstances contre la Pologne et la Hongrie suspectes de bafouer l'indépendance du pouvoir judiciaire; on n'a guère parlé de cette démarche dans notre presse européenne... Mais, comme on ne bouscule pas aisément Berlin, la Commission a abandonné cette procédure, dans des circonstances peu claires, prétextant avoir reçu des gages de bonne volonté.

L'opposition entre les cours de Karlsruhe et de Luxembourg met en évidence le risque inhérent à l'idée d'une union européenne «toujours plus étroite», inspirant la propension de la Cour de justice de l'UE à interpréter extensivement les traités fondant l'action communautaire, voire à pratiquer une jurisprudence «créative» qui ignore les textes.

Du point de vue helvétique, on ne saurait en tirer des conclusions simplistes. D'abord parce que notre pays

est moins fort que le plus puissant membre de l'Union. Ensuite parce que notre Constitution ne connaît pas de normes «supraconstitutionnelles» intangibles. Mais l'épisode allemand nourrit notre méfiance envers l'instabilité juridique du régime de l'UE, envers les innovations imprévisibles de sa Cour de justice, et justifie que nous soyons pointilleux sur le respect de notre ordre constitutionnel et sur les clauses d'arbitrage dans tout accord institutionnel. Dans une récente interview de *24 heures*, l'ambassadeur de l'UE en Suisse dit que Bruxelles a fait d'amples concessions à la Suisse

dans les négociations que Berne a finalement abandonnées, ce qui n'est pas faux (sauf qu'il ne s'agissait pas de concessions, mais de la recherche d'un système équilibré entre partenaires égaux en droit); toutefois il se garde d'évoquer les risques inhérents à une «dynamique communautaire» contaminant la Cour de justice et susceptible d'échapper à tout contrôle.

**Jean-François Cavin**

<sup>1</sup> Périodique de qualité, puisqu'il publie dans ce même numéro un *Occident express* de David Laufer, cherchant ainsi à se hisser au niveau de *La Nation*.

## Retour vers le futur

Depuis sa création en 1931, notre journal a plusieurs fois changé de présentation: les caractères d'imprimerie, le nombre de colonnes, le style du bandeau, la qualité du papier, l'adoption de la couleur, et même le format. Il y a quelque temps, nous avons décidé de modifier le bandeau dont l'aspect datait d'une dizaine d'années. Ce changement a entraîné un remaniement discret mais complet de l'ensemble de la publication.

Pour créer la nouvelle maquette, nous nous sommes inspirés de codes stylistiques empruntés à des numéros anciens. Ainsi nous avons repris de nos fondateurs la disposition du blason à gauche et le style *art déco* du titre, si courant dans les années 1920 à 1950

(enseignes, marques, titres de publications, affiches, etc...). Il suffit de se rappeler la sobriété du génie expressif des affiches de Cassandre ou de Paul Colin pour justifier cette touche *néo rétro*. On notera que le caractère subtilement équilibré du bandeau et des titres actualisés, le *Brother 1816*, a été inventé par M. Fernando Diaz en 2016. Les créateurs typographes eux aussi cherchent l'inspiration dans les modèles anciens.

Au-delà d'une simple coquetterie esthétique, la nouvelle présentation plus aérée obéit d'abord à un besoin d'ordre. Quant à la tradition, ce retour aux sources exprime notre fidélité à l'héritage de nos prédécesseurs.

**La rédaction**

## L'Amérique, la femme et Sartre

Un film documentaire produit par le *Daily Wire* a fait grand bruit cet été de l'autre côté de l'Atlantique. Son titre prend la forme d'une question : *What is a Woman?*<sup>1</sup> La thématique est donnée. Nous plongeons dans la problématique désormais incontournable pour les universités occidentales et les agences gouvernementales : *le genre*. Cependant, ce qui importe plus encore dans cette question est le verbe «être». Nous y revenons.

Ce documentaire, bien que n'étant pas une fiction, pourrait tout à fait se ranger à côté des films *Idiocracy* ou *Déni cosmique*. Nous y retrouvons les Etats-Unis sous ce qu'ils ont de plus pathologique. C'est à la fois amusant et effrayant. Amusant de constater l'inconsistance intellectuelle des intervenants et effrayant d'observer leur radicalité (et de savoir que nos universités locales sont déjà bien atteintes par cette folie). Mais venons-en au contenu. Matt Walsh, son réalisateur, part d'un constat simple (et surtout d'un ras-le-bol face au matraquage médiatique permanent de la thématique en question) : *Si l'on peut devenir une femme par le simple fait de se dire «femme», qu'est-ce qui fait qu'une femme est une femme?* Il décide donc de partir à la rencontre des plus grands «spécialistes» du domaine avec toujours cette question simple comme fil rouge de sa quête de vérité : *Qu'est-ce qu'une femme?*

La réponse vous paraît évidente? Elle ne l'est pas dans l'Amérique postmoderne. Elle est même devenue taboue. En témoigne la réaction de ce Docteur Grzanka, éminent spécialiste en études de genre, pour qui cette question est irrecevable car touchant à l'essence, concept honni des

sciences humaines contemporaines. Pour être exact, c'est même le concept de vérité objective qui est devenu tabou. L'extrait d'interview suivant, tiré du documentaire, est surréaliste mais si représentatif de la posture intellectuelle désormais courante de nos académiciens biberonnés à la philosophie postmoderne qu'il mérite d'être retranscrit pour nos lecteurs :

**Matt Walsh :** *Au-delà du contexte social, j'essaie de commencer par trouver la vérité [sur ce qu'est une femme].*

**Dr. Grzanka :** *Je suis mal à l'aise avec ce langage : «atteindre la vérité». Dans le langage social...*

**M. W. :** *Pourquoi êtes-vous mal à l'aise?*

**Dr. G. :** *Parce que ça me semble profondément transphobe. Et si vous continuez à insister, nous allons arrêter cet interview.*

**M. W. :** *Si je demande ce qu'est la vérité?*

**Dr. G. :** *Vous continuez à invoquer le mot vérité, c'est condescendant et grossier.*

**M. W. :** *Pourquoi est-ce condescendant et grossier?*

**Dr. G. :** *[silence] Pourquoi ne me dites-vous pas quelle est votre vérité? Trente secondes de plus avant que je parte.*

Au-delà de sa bêtise si sophistiquée, ce docteur a au moins le mérite d'incarner jusqu'à la caricature la méthode discursive de nos nouveaux spécialistes des sciences humaines : incapacité de dépasser la stricte subjectivité, déni de réalité, refus de dialoguer et finalement, fuite et menace.

A mesure que le reportage avance, il nous semble que l'indécence n'a vrai-

ment plus de limite : des adolescents se prenant pour des animaux<sup>2</sup> contraignant leurs enseignants de les traiter comme tels, aux psychiatres (-chopathes) encourageant les transitions dès l'âge d'un an, en passant par l'utilisation massive de castrateurs chimiques sur des adolescents pour bloquer leur puberté ou encore à ces athlètes féminines se faisant déclasser par des hommes se prenant pour des femmes... Et toujours cet appui insupportable des autorités institutionnelles et judiciaires. La simple expression utilisée ci-dessus : «homme se prenant pour une femme» suffit maintenant à être condamné au «pays des hommes libres». En bref, ce film nous expose une Amérique désespérément perdue où la confusion règne en maître. Toute altérité y est niée : homme-femme, humain-animal, jeune-vieux, beau-laid<sup>3</sup>... Mais cette dérive n'est pas si étonnante. Ce pays du déracinement et du court terme ne tenait que par une forte mentalité protestante qui cimentait une communauté nationale atomisée. Celle-ci ayant été progressivement abandonnée au profit d'un existentialisme parfaitement en phase avec le mythe américain du *self-made man*, le naufrage ne pouvait qu'advenir tôt ou tard. En effet, à la vue de ces illuminés (éveillés, dit-on), on ne peut que penser à la grande inversion de Sartre hélas trop connue : «l'existence précède l'essence». Aurions-nous voulu démontrer par l'absurde l'inconsistance de cette maxime que nous n'aurions pas imaginé pousser «l'affirmation de soi» jusqu'aux dérives actuelles. Et que dire de cette autre phrase du philosophe parisien : «L'enfer, c'est les autres» qui sous-entend que l'homme reste toujours dans une course à la démarcation

permanente dans laquelle l'autre est considéré comme une menace potentielle à la subjectivité? N'est-ce pas là le fondement philosophique sous-tendant la subdivision interminable des LGBTQetc?

Et c'est ici que nous revenons à l'importance du verbe «être» dans le titre du reportage. Les choix d'existence ne touchent pas à l'essence. Un être est ce qu'il est, indépendamment de ce qu'il pense de lui-même. Nous avons une nature et nous ne pouvons pas la changer par la pensée ou la manipulation chirurgicale. La réalité est. La vérité consiste à s'y conformer. Il y a donc une vérité.

Mais hélas, toutes ces considérations sont aujourd'hui à des kilomètres des préoccupations d'une population centrée sur l'affirmation de son nombril et guidée par les dires d'un philosophe qui, objectivement, ne regardait pas droit.

**David Verdan**

<sup>1</sup> Le documentaire peut être visionné sur la plateforme de médias payante *Daily Wire Plus* ou, dans une version sous-titrée en français et gratuite, sur le site de streaming vidéo *www.odyssee.com*. Le respect des droits d'auteur n'est toutefois pas garanti sur ce dernier.

<sup>2</sup> Ce type de divagation porte un nom : «*fury*» et se diffuse avec une rapidité déconcertante. Sur le plan sexuel, il s'accompagne souvent de l'affirmation d'un «pansexualisme», soit une attirance sexuelle dirigée vers tous les êtres vivants, indépendamment de leur espèce...

<sup>3</sup> Sur ce point, une compilation d'auto-exhibitions sur les réseaux sociaux de personnes «transitionnées» laisse un sentiment de malaise profond lors du film.

## Retour sur la proportionnelle pour l'exécutif

A la suite de notre dernier article sur ce sujet (cf. *La Nation* n° 2209), nous avons reçu un courriel de Monsieur Karlen, reproduit partiellement ici avec son accord<sup>1</sup> :

*Malgré une validation complète du diagnostic, [M. de Mestral] demeure néanmoins convaincu de ne pas changer de mode de scrutin, en se basant sur deux interprétations quelque peu fantasmées.*

*Premièrement, il regrette que l'immense majorité des électeurs vote compact. Pourquoi donc le regretter? Les citoyens ne sont-ils pas libres de voter comme ils le souhaitent? Il convient ici de ne pas juger les électeurs sur leur façon de voter, mais de comprendre pourquoi ils votent ainsi. Un vote compact constituant le moyen le plus efficace de soutenir un parti, un étendard, on peut considérer que le choix d'une orientation politique importe davantage que celui de ses praticiens, même dans un exécutif. Et c'est même logique : dans un collège gouvernemental, l'individu n'existe pas ; seule s'exprime la voix de l'autorité collégiale.*

*Ensuite, le quart des sièges exécutifs non-représentatifs – ou mal attribués – évoqué dans mon infographie est considéré comme l'expression de la rationalité de l'électeur vaudois, capable de discerner*

*la compétence dans un flot d'idéologies. Il est assez audacieux d'interpréter le scrutin de manière aussi généralisée et homogène. Dans mon infographie, je présente plusieurs scénarii autour d'un même vote au scrutin majoritaire, mais dont les résultats diffèrent radicalement selon les alliances passées entre les listes en présence. Mme Dittli aurait-elle été élue au Conseil d'Etat si son nom n'avait pas été préimprimé sur la liste de centre-droite? La majorité des électeurs voulaient-ils vraiment l'élire ou seulement se débarrasser de Mme Amarelle ou maintenir l'UDC à l'écart du gouvernement? Ces exemples démontrent que le scrutin majoritaire ne permet en aucune manière d'interpréter la «volonté» du corps électoral.*

Il est encore question sur trois paragraphes de l'importance relative de la compétence et des idées, en somme de la personne et du parti. Pour avoir assez de place afin de répondre aux premiers points, je coupe ici le courriel de Monsieur Karlen, quitte à revenir sur les autres points à l'avenir. Il me reproche de n'avoir que peu d'amour pour le vote compact, qui est le moyen le plus efficace de soutenir un parti ; mais c'est précisément pour cette raison que je l'apprécie si peu. L'élection à l'exécutif concerne des personnes qui seront appelées à mener

à bien un mandat sous leur responsabilité personnelle, et non des partis appelés à exercer 34,2% du pouvoir. Les citoyens sont naturellement libres de voter comme ils le souhaitent ; qu'il me soit également permis de souhaiter qu'ils votent pour des hommes et non des partis. Un dernier mot sur ce premier paragraphe : nos gouvernements sont effectivement organisés en collège, et le collège parle bien d'une voix. N'oublions pas toutefois que chacun de nos conseillers d'Etat dirige un département entier, et que les municipalités de nos communes sont libres de s'organiser comme elles le désirent, y compris en créant elles aussi des services et des directions. A chaque élu revient alors une responsabilité considérable, qu'il porte seul, et si ses convictions peuvent orienter son action, il ne peut la mener à bien s'il ne dispose pas des compétences requises.

Sur la question de la «volonté» du corps électoral, avec les guillemets très justement ajoutés par Monsieur Karlen, il me semble que nous sommes plutôt d'accord. Qui n'a pas déjà vu un collègue remplir son bulletin de vote en recopiant bêtement les recommandations de son parti fétiche, un couple d'amis renoncer à voter parce que «de toute façon nos votes s'annuleraient»,

ou encore un voisin de bus tracer tous les avocats de sa liste? Si le peuple a une volonté, elle n'est certainement pas homogène, et on peut douter qu'elle soit éclairée. Ces exemples démontrent toutefois que l'illisibilité de la volonté populaire est une constante du système démocratique, qui ne découle pas du scrutin majoritaire mais s'applique aussi bien au référendum qu'à l'élection «Doppelter Pukelsheim». Il me semble que les exemples choisis par Monsieur Karlen tendent plutôt à démontrer combien les partis dirigent la volonté populaire par le biais d'alliances malsaines, qu'il dénonce lui aussi dans son infographie.

Ceci nous ramène au premier point du courriel de Monsieur Karlen, qui me servira de conclusion : non, je ne suis pas convaincu de ne pas changer de mode de scrutin ; au contraire, je suis ravi de l'adoption du bulletin unique par le Grand conseil, qui mettra fin à la petite cuisine des partis et permettra au peuple de choisir parmi lui ses représentants pour leurs qualités personnelles et non pour leur maître.

**Benoît de Mestral**

<sup>1</sup> M. Karlen a publié le texte intégral de son courriel sur son site web : [dylankarlen.ch](http://dylankarlen.ch)

## Deux mondes incompatibles

Chaque jour, deux mondes incompatibles s'offrent à nous. Le premier est le monde de la réalité quotidienne, opaque, massive, enracinée dans le particulier du lieu et de l'époque, dont les lourdes exigences nous poursuivent durant la journée et nous réveillent la nuit.

Le second monde est celui de l'idéal, simple, transparent, immatériel. L'esprit y plane sans effort au-dessus des interdits et des limites. C'est un monde du rêve où il arrive à chacun de nous de se balader dans l'idée illusoire de se libérer du poids de la réalité.

La distinction entre le réalisme et l'idéalisme n'est pas un décalque de l'opposition entre le mal et le bien. Nous connaissons bien des réalistes nécessaires et bien des idéalistes nuisibles.

L'idéaliste, c'est celui qui considère que l'idée, son idée, est une réalité supérieure à ce que le commun des mortels considère comme étant la réalité. Il croit que, pour des motifs d'urgence notamment, cette réalité supérieure lui donne le droit de passer outre aux règles ordinairement respectées, non seulement celles des lois et des institutions, mais aussi celles de la raison et de la logique: «L'heure n'est plus au *byzantinisme ratiocineur* (ou au *juridisme étroit*, ou aux *concepts de grand-papa*), dira-t-il à celui qui lui rappelle ces règles, il

faut agir immédiatement et recourir à tous les moyens dont nous disposons!»

L'idéaliste, c'est celui qui croit à ses capacités illimitées de modeler le monde selon ses idées. Les déclarations de M. Elon Musk au sujet de son robot qui va supprimer la faim dans le monde sont celles d'un idéaliste, tout comme celles du président Biden à propos d'une Russie tellement affaiblie qu'elle ne pourra plus faire de mal.

Le réaliste est sensible à la valeur de ce qui existe. Il modifie les choses avec prudence, sachant que tout changement a des effets imprévisibles qu'il n'est pas sûr de pouvoir maîtriser. Pour aborder l'avenir, il se réfère à ses propres expériences et à l'histoire plutôt qu'à des idées abstraites.

Aux yeux de l'idéaliste, au contraire, le passé est une boue épaisse qui colle aux semelles, alourdit le jugement et entrave l'action. Si l'expérience personnelle et collective est pertinente pour hier, il en convient, elle est sans valeur pour demain. Car l'avenir est d'une nature totalement autre que le passé et le présent, encaqués dans l'épaisseur de la réalité. L'avenir, c'est l'ensemble enthousiasmant de tous les possibles qui s'offrent à notre volonté libre.

Alors que le réaliste se satisfait volontiers du moins-que-parfait et du mieux-que-rien, l'idéaliste refuse les demi-mesures. Dans les discussions philosophiques (le réalisme modéré d'Aristote lui paraît banal) comme dans le dialogue social (non moins banale, la paix du travail), dans la paix entre les nations (qui exige la suppression des armées) comme dans la guerre (où il s'agit d'écraser le camp du mal), le compromis lui est insupportable.

L'idéaliste juge le réaliste pesant, obtus et craintif. Le réaliste juge l'idéaliste trop intransigeant, superficiel et irresponsable.

Les deux mondes s'affrontent à chaque votation, sur le terrain et dans la tête de l'électeur. Au début de la campagne de vote, les sondages donnent toujours l'idéal en tête. Mais, au fil des jours, les positions du réaliste gagnent du terrain. L'électeur lambda, à qui l'objet du vote était plutôt sympathique, commence à se poser des questions sur sa faisabilité, sur son utilité, sur ses coûts, sur ses conséquences possibles, sur

ses risques collatéraux, sur les motifs profonds des partisans. Le sentiment immédiat est favorable à l'idéaliste, la décantation du temps profite au réaliste.

Le vote par correspondance – et ce sera encore plus le cas avec le vote électronique, s'il voit le jour –, favorise l'idéaliste: les citoyens qui votent tout de suite, soit un quart des votants, n'ont pas eu le temps de digérer les arguments du réaliste. Celui-ci devrait donc lancer sa propre campagne deux ou trois semaines avant les autres. Ce n'est pas toujours possible.

Admettons que le texte de loi soutenu par l'idéaliste soit accepté. Dès le début de sa mise en œuvre, il tombe sous la sanction du monde réel. Coincé entre cent autres textes, banalisé, émondé, il perd toute la dimension prophétique et symbolique qui, seule, animait ses partisans.

«On vous l'avait bien dit», fait le réaliste à l'idéaliste, lequel se retire dans son monde idéal, lèche brièvement ses plaies... et repart pour un tour.

Olivier Delacrétaz

## Vous y comprenez quelque chose?

*Le théâtre identitaire de Marcus Lindeen* est le titre d'un article du *Monde* du vendredi 7 octobre.

Marcus Lindeen, auteur suédois, met en scène *la Trilogie des identités* au théâtre de Gennevilliers dans les Hauts-de-Seine. Il y explore l'intime. La pièce *Wild Dreams* est consacrée à des êtres qui se réfugient de longues heures dans des mondes imaginaires, au détriment de leur vie réelle. *Orlando et Mikaël* présente deux hommes qui, après avoir choisi de devenir femmes, redevennent des hommes. Dans *l'Aventure invisible*, Lindeen confronte le premier homme à avoir subi une greffe de visage intégrale, une scientifique victime d'un AVC et une plasticienne experte en masques.

Vous voyez le genre...

Ou plutôt vous ne voyez plus ni genres, ni sexes masculin ou féminin, notions obsolètes.

Marcus Lindeen, 42 ans, l'air d'un adolescent, aime les identités qui se brouillent ou plutôt se floutent, comme estompées imperceptiblement, à commencer par la sienne [...] il déjoue toutes les tentatives de définitions. Orlando et Mikaël, les deux «hommes», sont interprétés l'un par une femme transsexuelle, l'autre par une femme queer.

Répondant à la journaliste du *Monde*, Marcus résume: *La trilogie s'inscrit contre cette idée de l'identité comme quelque chose de fixe [...] J'ai envie de suggérer un chemin plus flou, plus sensible, avec plus d'options [...] Est-il possible d'imaginer un monde où il ne serait pas tabou de regretter ses choix identitaires [...] qui permette une plus grande complexité, où les choix ne se résument plus à une chose ou à une autre, mais à quelque chose entre les deux? Un monde où nous serions autorisés à faire notre coming out (révéler au public son*

orientation sexuelle, réd.) *pas seulement une fois, mais plusieurs fois?*

Marcus Lindeen lui-même ne s'est jamais complètement senti chez lui dans une seule identité, fût-ce celle d'homosexuel, de journaliste, d'artiste, de Suédois.

Des jeunes gens d'aujourd'hui, chouchous des médias, pensent comme Marcus Lindeen. Ils veulent s'autocréer avec l'aide de la science et de la technique, revendiquant une liberté absolue, d'où le rejet des identités, des limites, des frontières, des définitions, du bien dessiné, du solide et du durable. Ils aimeraient changer le monde: un autre monde est possible, ou deux, ou trois, des infinités. A chacun ses mondes!

Mark Zuckerberg, patron de *Meta* (naguère *Facebook*), a flairé la bonne affaire; il nous baladera dans des univers parallèles, des *métavers*. Il ne faut plus risquer d'être quelqu'un dans la réalité. Être quelqu'un, c'est s'enfermer dans un rôle. Une existence à peu près stable laisse une marque indélébile, elle stigmatise celui, celle ou cille (neutre en langage inclusif) qui la porte. Sur *Meta*, Marcus Lindeen se déconstruira et se rebâtira à souhait.

Le langage ne serait-il pas lui-même de trop? Les mots fixent les choses, dissipent parfois le flou et suspendent l'écoulement du temps. Ne faut-il pas préférer les images manipulables? La syntaxe, l'orthographe et la grammaire ne restreignent-elles pas notre liberté?

Quant à savoir si la *transidentité* généralisée fera aimer la vie à ses adeptes, c'est une autre affaire. La silhouette gracile de Marcus Lindeen laisse dubitatif. Il s'en sortirait en exerçant le métier d'acteur; il épouserait toutes les identités imaginables...

Jacques Perrin

SÉMINAIRE DE LA LIGUE VAUDOISE 2022

Café du Vieux-Lausanne, 3<sup>e</sup> étage  
Rue Pierre-Viret 6, Lausanne



# 2044: UN MILLION DE VAUDOIS

MERCREDI 2 novembre à 20h

MICHEL PAHUD (Ligue vaudoise)

**Jalons pour l'histoire de la démographie vaudoise**

RETO SCHUMACHER (Etat de Vaud)

**Perspectives démographiques vaudoises à l'horizon 2050**

MERCREDI 9 novembre à 20h

LIONEL HORT (Ligue vaudoise)

**Les avis des partis**

PHILIPPE LEUBA (ancien conseiller d'Etat)

**Croissez et multipliez! Quelle maîtrise pour la démographie cantonale?**

MERCREDI 16 novembre à 20h

OLIVIER DELACRÉTAZ (Ligue vaudoise)

**Le Vaudois nouveau arrive**

FELICIEN MONNIER (Ligue vaudoise)

**Le Pays et les institutions face au million**

Modération: BENOÎT DE MESTRAL

Les exposés seront suivis d'une discussion. L'entrée est libre.

## Une mobilisation pour rien ?

Le citoyen est obligé de contribuer à la défense de sa nation. Pour ce faire, il reçoit une fraction du « monopole de la violence » de l'Etat, une arme, ainsi que le droit de participer aux décisions politiques. C'est le modèle helvétique.

Dans le cas de la Russie, le contrat était inverse: ne vous mêlez pas de politique et vous ne serez pas mobilisés. La population russe se contentait de regarder passivement à la télévision la réalité édulcorée des interventions en Géorgie, en Syrie, ou jusqu'ici en Ukraine, en ayant l'assurance que seuls des militaires professionnels y seraient engagés. Rattrapé par les difficultés de son armée, Vladimir Poutine a changé de manière unilatérale le modèle le 21 septembre dernier en ordonnant une mobilisation partielle. Au-delà des raisons politiques qui l'ont contraint à prendre cette décision, quelques réflexions sur l'impact militaire de cette mobilisation sont nécessaires.

La mobilisation n'a de partiel que son nom. Partiel serait plus approprié. En effet, les lignes directrices annoncées sont pour le moins floues et personne n'est aujourd'hui en mesure de dire qui, ni combien de Russes sont astreints. L'effort de mobilisation reposant essentiellement sur les gouverneurs locaux, ceux-ci ont commencé à enrôler arbitrairement des hommes remplissant plus ou moins les critères d'âge, d'état de santé, ou d'expérience militaire préalable, afin de remplir les quotas imposés par Moscou<sup>1</sup>. Le système bureaucratique russe étant ce qu'il est, il est très facile pour les privilégiés, moyennant dessous-de-table ou fuite à l'étranger, d'éviter la mise sur pied. Afin de préserver les populations aisées de Moscou ou de Saint-Petersbourg, la mobilisation concerne aujourd'hui en priorité les minorités défavorisées de Sibérie et d'Extrême-Orient, moins enclines à protester. Or ces populations périphériques ont déjà supporté l'essentiel de l'effort de guerre depuis le 24 février<sup>2</sup>. De plus, les mobilisés doivent souvent s'équiper à leur frais, l'armée ne disposant plus des réserves de matériel nécessaire. On observe donc depuis quelques

jours une hausse spéculative des prix des équipements sur des sites de vente en ligne, souvent vendus par des militaires peu scrupuleux. L'égalité de traitement entre les citoyens, principe fondamental de l'obligation de servir, n'est donc pas respectée.

Si cette mobilisation devrait prolonger la guerre, elle n'en changera probablement pas l'issue. Elle arrive trop tard pour avoir les effets escomptés. L'art militaire russe repose sur l'exploitation de multiples percées du front destinées à déclencher un choc opératif menant à l'effondrement de l'adversaire. Néanmoins, ces percées ne peuvent être exploitées que si des masses de soldats sont disponibles pour s'engouffrer dedans. L'armée soviétique disposait de ces masses et entretenait une importante structure de mobilisation capable de les mettre en œuvre rapidement. Casernes, matériel, places d'exercice, et surtout des chefs, tout était prêt.

L'armée post-soviétique, essentiellement par négligence et restrictions économiques, a renoncé à ces structures. Conscient de cette lacune, l'état-major russe a réintroduit dès 2010 des petites structures de mobilisation au sein des unités professionnelles, à partir des militaires sous-contrat retournés à la vie civile. Néanmoins, ces squelettes d'unités et surtout les cadres destinés à accueillir les mobilisés ont été envoyés au front dès le mois de mars 2022. Amalgamées en unités de bric et de broc afin de combler les pertes catastrophiques subies dans les coûteuses offensives de Kiev et de Kharkiv, puis du Donbass, ces unités sont aujourd'hui pour la plupart détruites. La mobilisation arrive donc trop tard parce que l'armée russe ne dispose plus ni des chefs, ni du matériel aptes à équiper, instruire et conduire les masses mobilisées depuis le 21 septembre.

Elle arrive trop tard parce que le moral des troupes déjà au front est au plus bas après les déconvenues des derniers mois, et parce que les mobilisés sont aujourd'hui rattrapés par une guerre dont ils ne comprennent pas les objectifs. En effet, Poutine choisit de mobiliser alors qu'il a jusqu'ici tout fait pour ne pas intéresser les Russes aux affaires politiques

en les convainquant qu'il ne s'agissait que d'une opération spéciale, se déroulant selon le plan. Nous l'avions évoqué dans une précédente Nation, le soldat se bat pour ce qu'il comprend. Injecter des mobilisés peu motivés dans des unités démoralisées n'augmentera pas la qualité de la ligne de front, elle risque même de la déstabiliser.

L'armée russe a besoin de troupes immédiatement afin de renverser un rapport de force qui lui est de plus en plus défavorable. Or, la qualité d'une troupe est intimement liée à la durée de son instruction et de la capacité à créer une cohésion d'unité. Cela prend du temps, surtout si les structures évoquées plus haut n'existent plus. Les mobilisés risquent donc d'arriver au front trop vite pour colmater hâtivement les trous dans la ligne de front, sans formation ni équipement adaptés. Les médias russes rapportent d'ailleurs déjà les premiers morts parmi les mobilisés<sup>3</sup>. D'autres options existent néanmoins pour l'état-major russe. Renforcer les marches dégarnies de l'empire où Moscou joue sa crédibilité de garant des frontières post-URSS en est une. Cette mobilisation pourrait donc ne pas produire d'effet avant longtemps et l'Ukraine dispose encore d'une fenêtre d'opportunité pour exploiter les faiblesses russes sur le champ de bataille.

Finalement, associée à la fuite à l'étranger d'un grand nombre de jeunes Russes en âge de servir, cette mobilisation et les pertes qui en découleront devraient dégrader à long terme la capacité

de l'armée à se reconstruire, sans parler du manque de main-d'œuvre qui en résultera dans les entreprises nécessaires à l'effort de guerre.

Clausewitz nous rappelait par son «étonnante trinité» que la guerre procède de trois parties distinctes. «L'instinct naturel aveugle» tend à embraser le peuple et le pousser à combattre. L'élan populaire est canalisé par la «libre activité de l'âme» des chefs militaires qui conduisent la guerre, et le gouvernement détermine le but de cette guerre par un «acte de raison». La guerre est le résultat du rapport changeant entre ces trois éléments trinitaires. Il semble aujourd'hui que ce rapport soit déséquilibré entre une population jusqu'ici peu intéressée à cette guerre mais pourtant mobilisée, un état-major subissant de plus en plus la loi du terrain, et une fuite en avant politique qui a brisé le contrat social de l'obligation de servir tout en rechignant à appeler guerre cette «opération spéciale». Il se pourrait donc que la mobilisation génère plus de problèmes qu'elle n'en résoudra.

Edouard Hediger

<sup>1</sup> «A new report shows discrepancies in Russian draft statistics», *Meduza* (Meduza), 05.10.2022.

<sup>2</sup> «Anger flares as Russia mobilization hits minority regions and protesters», *Washington Post*, 23.09.2022.

<sup>3</sup> «Russian offensive campaign assessment», Institute for the study of war, 13.10.2022.

## Confusion universitaire

Mme Julia Steinberger, employée de l'Etat de Vaud en tant que chercheuse à l'UNIL et experte au GIEC, a participé à une opération de blocage de l'autoroute A6 à Berne menée par Renovate Switzerland, groupe d'action extrémiste sur la question climatique. Cette «désobéissance civile» est-elle compatible avec le statut de cette universitaire?

24 heures a interrogé M. Augustin Fragnière, que l'Université de Lausanne a chargé de coordonner la pré-

paration d'un rapport sur «l'engagement public des universitaires». M. Fragnière est au demeurant directeur adjoint du Centre de compétence en durabilité de l'Université (activité qui, dans l'éventail des disciplines académiques, doit être rangée du côté des sciences molles).

M. Fragnière dit notamment à propos du militantisme des universitaires: *L'engagement peut prendre de nombreuses formes: conférence, intervention dans les médias, manifestation ou encore désobéissance civile. Selon nous, l'engagement en soi ne pose pas de problème. Il est possible et devrait même être soutenu.* Cela puisque l'Université doit contribuer au débat de société.

Aucune différence donc entre la présentation d'une conférence et la commission d'un acte illicite. Alma mater, quo vadis?

J.-F. C.

## Crise de non-identité

La presse nous apprend qu'à l'Université de Genève, comme c'est déjà le cas dans d'autres universités, les examens seront désormais anonymisés «pour éviter des iniquités entre les étudiants». Le Parti socialiste s'est réjoui d'une victoire dans la lutte contre le favoritisme et la discrimination.

D'une certaine manière, les socialistes ont raison: si l'Université de Lausanne, en 1937, avait décerné à Benito Mussolini un doctorat *honoris causa* anonyme, on ne pourrait pas aujourd'hui le lui retirer juste parce que c'est lui.

### LE COIN DU

\*\*\*\*\*

Et lorsque tous les tests scolaires, à l'instar des examens universitaires, seront anonymisés, en ne portant aucun nom ni aucune référence à leur auteur, alors on aura réellement éradiqué toute forme de discrimination entre les cancras et les «forts en thèmes», entre ceux qui savent écrire ou calculer et les autres.

Aujourd'hui déjà, de nombreuses entreprises et administrations engagent leurs collaborateurs sur la base de *curriculum vitae* anonymisés, afin d'éviter que les candidats soient choisis sur la base de leur photographie, de leur nom, de leur sexe, de leur âge ou de leur nationalité – demain, il fau-

dra aussi veiller à ce qu'ils ne soient plus choisis en fonction de leur formation, de leurs expériences et connaissances professionnelles ou de leurs compétences, car ça aussi c'est de la discrimination.

L'idée fait son chemin puisque de nombreux démarcheurs téléphoniques masquent désormais leur numéro pour anonymiser leurs appels; et on voit même certains clients porter une cagoule lorsqu'ils entrent dans une banque ou une station-service, dans le but, là aussi, d'anonymiser leurs demandes pour s'assurer qu'ils ne seront pas moins bien servis que les privilégiés qui ont les moyens de payer tout ce qu'ils consomment. A chaque fois, c'est une discrimination qui recule et le progrès qui avance! Et il ne reste sans doute plus guère que quelques étapes à franchir pour que soient acceptés les passeports anonymes ou les plaques d'immatriculations anonymes (car les personnes recherchées par Interpol sont actuellement discriminées, tout comme les conducteurs trop pressés).

Il y a fort longtemps, Ulysse s'était présenté sous le nom de «Personne» pour induire en erreur le cyclope Polyphème. Dans la société actuelle, obnubilée par la protection des données et la phobie des discriminations, tout le monde veut se faire appeler «Personne» et plus personne ne sait vraiment qui il est. Heureusement que Facebook et Google, eux, savent encore qui nous sommes.

## LA NATION

Rédaction

Jean-Blaise RoCHAT / Frédéric Monnier  
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

courrier@ligue-vaudoise.ch

www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges